

INTERPELLATION
des députés Mario Rossi, PDCC, Pascal Rey, PDCC, et cosignataires concernant le
mode de perception des taxes d'élimination des ordures (16.03.2012) 5.192

Un récent arrêt du tribunal fédéral a mis en cause le mode de perception des taxes environnementales adoptés par la commune de Romanel qui notamment ne respectait pas suffisamment le principe du pollueur payeur.

Ce jugement pourrait avoir des conséquences sur la pratique de passablement de communes valaisannes raison pour laquelle il s'agit de s'en préoccuper.

Avant que chaque commune ne mette en place sa propre façon de faire, au risque que les déchets se retrouvent sur la commune voisine au règlement moins contraignant, quelles démarches sont ou seront prises par le canton afin d'unifier les principes de perception des taxes?

L'objectif de cette intervention étant d'éviter ainsi le tourisme des déchets au détriment des communes qui font des efforts en sensibilisation et investissent dans des infrastructures adéquates.

Tout en sachant que chaque commune doit autofinancer les charges relatives à ce service et que dans ce sens une certaine autonomie doit être conservée.

Sion, le 16 mars 2012
(10h40)

Mario Rossi, député, PDCC
Pascal Rey, député, PDCC
et cosignataires